

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR



Le 3 juillet 2019 a lieu une séance régulière du conseil de la municipalité d'Auclair, à 19h00, à la salle Marguerite L. Grégoire, lieu ordinaire des séances du conseil.

Sont présents :

Les conseillers suivants: mesdames Odette Dumont, Louise Veilleux, messieurs Donald J. Philippe, Jean-Marie Gilbert et Danny Lavoie, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Bruno Bonesso.

Josée Dubé, directrice générale adjointe, agit comme secrétaire d'assemblée.

2 personnes assistent à la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2019-065

Après lecture, il est proposé par le conseiller Donald J. Philippe d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants.

Adopté à l'unanimité

2. Adoption du procès-verbal du 3 juin 2019

2019-066

Il est proposé par le conseiller Danny Lavoie d'adopter le procès-verbal du 3 juin 2019.

Adopté à l'unanimité

3. Adoption des comptes à payer

2019-067

Il est proposé par la conseillère Odette Dumont d'adopter les comptes à payer du mois de juin 2019 au montant total de 74 519.08\$

Adopté à l'unanimité

4. Correspondance

La correspondance est déposée au conseil.

4.1 Partenaire Réseau Forêt-Bois-Matériaux de Témiscouata

2019-070

Considérant la demande à devenir partenaire et que la mission de Forêt Témis est de contribuer au développement des secteurs du bois et de l'acériculture, les principaux leviers économique de notre municipalité.

Il est proposé par la conseillère Louise Lemay de contribuer pour la somme de 50\$ comme membre soutien.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

Adopté à l'unanimité

5. Affaires nouvelles

5.1 Chargeur sur roues

6. Désignation des signataires de tous les effets bancaires et légaux de la Municipalité.

2019-069

Considérant le départ de la directrice générale Mme Ginette Bouffard.

Il est proposé par le conseillère Odette Dumont de désigner la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, Madame Josée Dubé, et le maire, Monsieur Bruno Bonesso ou le maire suppléant, Monsieur Jean-Marie-Gilbert signataires de tous les documents et effets légaux de la municipalité d'Aclair. En tout temps, les effets légaux ou bancaires devront être signés par Madame Dubé, accompagné de Monsieur Bonesso ou de Monsieur Gilbert.

Adopté à l'unanimité

6. Demande d'appui à la demande de modifications de critères d'admission de la SHQ dans les logements HLM.

Après vérification auprès de madame Simard de l'office d'habitation de Dégelis, cette demande ne nous concerne pas au JAL.

9. Départ de la directrice générale Madame Ginette Bouffard

Varia

Période de questions

Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20h00

« Je, Bruno Bonesso, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal est équivalente à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Bruno Bonesso, maire

Josée Dubé, directrice générale
et secrétaire-trésorière adjointe

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

Paraphes _____